

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RAPPORT D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



CANNES
PAYS DE
LÉRINS



La crise sanitaire sans précédent que nous traversons, depuis plusieurs mois maintenant, impose de manière impérieuse un plan de relance concerté, à la hauteur des conséquences humaines et économiques désastreuses de cette pandémie.

Plus que jamais, Etat, communes et établissements publics doivent œuvrer de concert afin d'impulser le renouveau, agir de manière concrète et opérationnelle dans des domaines fondamentaux, tels que l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale.

La clarté dans la définition et l'arbitrage d'objectifs prioritaires, la coordination de stratégies territoriales tant à l'échelon du Pôle Métropolitain CAP AZUR que de l'Agglomération Cannes Lérins et de leurs communes membres, constituent des enjeux majeurs de performance pour accompagner efficacement la relance nationale et locale, désormais vitale.

Cette dernière passe nécessairement par un soutien financier massif de l'Etat à destination des collectivités territoriales, résultant de procédures simplifiées et unifiées d'accès aux financements extérieurs.

Tels sont bien les enjeux du Contrat de Relance Territoriale et de Transition Ecologique (CRTE).

Dans une volonté de consolidation d'une analyse prospective, les communautés d'agglomération de Cannes Lérins, du Pays de Grasse, de Sophia Antipolis, ainsi que la communauté de communes des Alpes d'Azur, ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une ambition partagée. Cette démarche collective donne ainsi le cap de notre stratégie de bassin. En tant qu'actuel Président du Pôle Métropolitain, c'est une avancée significative que je tiens à saluer.

A l'échelle intercommunale, l'Agglomération Cannes Lérins et ses communes membres - Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer - ont également veillé à coordonner leurs actions au travers d'un projet de territoire ambitieux, pragmatique, destiné à apporter toute la lisibilité et la visibilité nécessaire à l'Etat afin de pouvoir bénéficier de son soutien financier.

Dès lors, notre approche commune s'articule autour de trois thématiques majeures :

- Renouvellement urbain, dynamisme économique et cohésion sociale ;
- Transition énergétique et valorisation environnementale ;
- Résilience et préservation de nos ressources naturelles.

Parce que l'efficacité de l'action publique passe nécessairement par la déclinaison d'orientations préalablement pensées et structurées, en réalisations concrètes, l'ensemble des thématiques stratégiques présentées dans ce projet de territoire se concrétise, naturellement, en actions opérationnelles avec une exigence partagée : celle de la performance publique, au service de qualité de vie des habitants et de l'attractivité de nos territoires.

Aussi, avec l'ensemble des Maires et Présidents des Intercommunalités, et communauté de communes du territoire du Pôle Métropolitain Cap Azur, nous appelons de nos vœux une collaboration fructueuse et équilibrée avec l'Etat, matérialisée par ce CRTE porteur d'orientations conjointes.

La réussite de cette démarche partenariale est impérative pour assurer la nécessaire relance et l'indispensable mise en œuvre de la transition écologique au sein de nos communes.

DAVID LISNARD

Maire de Cannes

Président de l'Agglomération Cannes Lérins

Vice-président du Département des Alpes-Maritimes



PARTIE I
CHAPEAU STRATÉGIQUE
DU CRTE DU PÔLE
MÉTROPOLITAIN CAP AZUR

/// PARTIE I

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1

UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES NATURELS POUR CONSERVER LA QUALITÉ DE VIE DE SES HABITANTS

Anticiper le changement climatique et ses conséquences pour construire l'agriculture durable de demain

- Restaurer des capacités d'accueil de projets agricoles par la reconfiguration de friches agricoles
- Développer la R&D au bénéfice de l'agriculture durable
- Mobiliser l'agriculture locale au bénéfice d'une alimentation de qualité et des filières industrielles du territoire

Tendre vers une réduction des déchets, un traitement optimisé et une meilleure valorisation des déchets

- Poursuivre les efforts de sensibilisation pour réduire les déchets
- Identifier des solutions communes de traitement des déchets et optimiser la collecte
- Développer une économie circulaire sur la question des déchets

Favoriser la transition énergétique dans tous les domaines

- Déployer les ENR
- Valoriser les espèces naturels et la biodiversité
- Construire la résilience aux risques naturels
- Protéger la ressource en eau et anticiper la baisse des ressources hydriques

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2

UNE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE QUI OFFRE TOUTES LES FACETTES DE LA QUALITÉ DE VIE, ÉQUILIBRÉE ENTRE SA BANDE LITTORALE ET SON HAUT-PAYS

Construire une mobilité décarbonée à l'échelle de Cap Azur

- Poursuivre le développement du véhicule électrique par l'installation des infrastructures de recharge et le changement de flottes de véhicules
- Développer la mobilité à l'hydrogène
- Conforter une offre de services équilibrée sur le territoire pour un accès de tous, en s'appuyant sur une articulation entre lieux physique et numérique

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3

UN TERRITOIRE QUI RELANCE SON ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN INNOVANT POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE

- Maîtriser la consommation foncière et conforter les centralités
- S'adapter au vieillissement par le développement de la Silver Economie et d'offres adaptées aux personnes âgées sur le territoire
- Affirmer l'identité économique du territoire et soutenir ses filières d'excellence pour assurer un équilibre habitat/emploi à l'échelle locale favorisant la ville des courtes distances, dans le respect d'une trajectoire de transition écologique
- Renforcer l'offre de l'enseignement secondaire au supérieur en lien avec les filières existantes et en devenir du territoire et la diversifier
- Renforcer les services aux jeunes/étudiants

/// Un territoire riche et attractif mais vulnérable

Le territoire du pôle métropolitain de CAP AZUR, bien que vaste et diversifié, présente **des caractéristiques communes**. On note ainsi un territoire de renommée internationale, générateur d'une grande attractivité résidentielle et touristique grâce à des paysages et un patrimoine de grande qualité, mais également diversifié avec sa bande littorale, son moyen-pays et son haut-pays. On y trouve ainsi des espaces naturels riches et protégés, une agriculture spécifique avec notamment les plantes à parfum qui complète un territoire de terroirs variés.

Ce territoire accueille par ailleurs **des activités économiques de pointe** dans différents domaines, du tourisme aux nouvelles technologies et des actifs qualifiés. En effet, le territoire est aujourd'hui très bien desservi par des réseaux structurants.

Pour autant, **sa géographie contraint son développement**. Le territoire de CAP AZUR fait globalement face à une pénurie de foncier disponible et à des risques naturels importants (inondations, ruissellements, incendies, mouvements de terrain), entraînant des difficultés à construire suffisamment de logements pour répondre aux besoins résidentiels. La cohabitation des différentes fonctions sur le territoire est ainsi complexe, entre infrastructures de mobilité et réseaux générant des nuisances, émiettement des activités économiques, terres agricoles subissant la pression foncière. Ceci génère par ailleurs une congestion forte, notamment pour rejoindre les différents pôles économiques depuis les zones plus résidentielles du territoire.

De plus, la diversité du territoire apparaît comme un enjeu, avec une disparité entre bande littorale et haut-pays en termes d'accès aux services, de fracture numérique, de revitalisation de certains centres-villes ou bourgs-centres, le territoire n'étant pas homogène. C'est aussi un territoire qui a subi la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19, avec une dépendance forte au tourisme et à l'événementiel qui ont été particulièrement impactés.

Enfin, le territoire de CAP AZUR est confronté **au vieillissement de sa population** avec un fort accroissement de personnes entrant dans la dépendance à court terme.

Il apparaît par ailleurs **particulièrement vulnérable au changement climatique**. Outre sa sensibilité aux risques naturels, son littoral est soumis au retrait du trait de côte. Par ailleurs, afin de préserver leurs ressources naturelles maritimes, les EPCI du littoral souhaitent s'engager conjointement dans l'élaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique. La ressource en eau constitue, enfin, un enjeu majeur, et pourrait devenir, à très court terme, un élément limitant le développement du pôle métropolitain.

Le territoire de CAP AZUR peut cependant rebondir tant par les nombreuses coopérations déjà engagées à l'échelle du pôle métropolitain, des projets européens ou d'autres cadres de coopérations que par les tendances déjà en cours (circuits courts) ou renforcées par la crise sanitaire (tourisme de proximité, démobilité et nouveaux modes de travail...).

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un territoire avec une forte identité patrimoniale et paysagère, rurale et urbaine • Une forte attractivité résidentielle et touristique • Une renommée internationale pour ses paysages et ses filières (tourisme, industrie) • Un taux d'actifs importants et plutôt qualifiés • Un tissu économique riche et complémentaire • Un territoire de pointe avec des filières structurées dans le domaine du spatial, de l'événementiel, des industries créatives, des nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle, de la Silver Economy, de l'agritech, de la filière plantes à parfums - saveurs - senteurs • Une agriculture riche (grande variété de terroirs, productions locales valorisées, développement de circuits courts) • Un territoire disposant de réseaux de mobilités structurants • Des espaces naturels riches et protégés (un PNR commun à trois EPCI) • Un territoire pluriel avec des complémentarités (types d'espaces très variés)	• Un territoire fortement contraint géographiquement et réglementairement, subissant une forte pression foncière • Le manque de foncier disponible • Le vieillissement de la population • Une disparité territoriale entre territoires urbains et ruraux (en termes de dynamisme économique et social, fracture numérique) • Une partie des centres villes à revitaliser • Une carence en logements sociaux bien qu'une dynamique de rattrapage soit en cours • Une grande dépendance au tourisme, fortement impacté par la crise sanitaire • Un émiettement du territoire (industries éparpillées, développement commercial mettant en péril le foncier économique et les espaces agricoles) • La vulnérabilité du territoire au changement climatique et aux risques (incendie, inondations) • L'importance des flux de déplacement et la congestion des axes reliant les principaux pôles économiques (notamment forte polarité de la Technopole Sophia Antipolis) • L'importance des nuisances liées aux flux qui traversent le territoire (pollutions) • L'attachement à l'usage de la voiture
OPPORTUNITÉS	MENACES
• Des coopérations nombreuses déjà mises en place au sein du pôle métropolitain CAP AZUR et dans d'autres formats (ex. PCAET Ouest 06, projets européens, SCOT), sur lesquelles capitaliser • Une croissance démographique encadrée, fixée à un seuil plancher • Les nombreux engagements dans des démarches nationales (Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, NPNRU, TEP-CV...) • Un intérêt croissant pour le développement de circuits courts et la valorisation des productions locales • Une progression de l'utilisation des services de véhicules électriques sur le territoire • Une certaine résilience de la technopole de Sophia-Antipolis en matière d'emploi • Nouveaux modes de travail sur la technopole de Sophia-Antipolis avec la crise sanitaire : des effets attendus sur la mobilité et la baisse de la congestion • Emergence de flux touristiques de proximité vers les espaces naturels du nord du territoire • Un territoire refuge en période de crise sanitaire	• Une très forte concurrence entre les pôles économiques et universitaires de la Méditerranée et plus largement (France voire international pour l'enseignement supérieur) • L'accroissement du nombre de personnes dépendantes dans un futur proche (2025) • La vulnérabilité du dynamisme économique face à la crise sanitaire (tourisme d'affaires et événementiel) • La vulnérabilité du territoire et de la biodiversité face aux effets du changement climatique et aux risques naturels

/// Trois ambitions pour le territoire de CAP AZUR

De cette matrice commune ressortent ainsi un certain nombre d'enjeux similaires, qui se traduisent dans les **3 ambitions stratégiques** et les **13 orientations** retenues pour le territoire de CAP AZUR.

Ainsi, les 4 EPCI de CAP AZUR se retrouvent dans les ambitions suivantes :

1. Un territoire résilient face au changement climatique et aux risques naturels pour conserver la qualité de vie de ses habitants ;
2. Une cohésion sociale et territoriale qui offre toutes les facettes de la qualité de vie, équilibrée entre sa bande littorale et son haut-pays ;
3. Un territoire qui relance son attractivité économique en innovant pour une économie durable.

Parmi les 13 orientations retenues, 4 ont été identifiées comme directement opérationnelles au sein du pôle métropolitain CAP AZUR car faisant déjà l'objet de coopérations à cette échelle.



1. Un territoire résilient face au changement climatique et aux risques naturels pour conserver la qualité de vie de ses habitants

Territoire qui fait face aux risques naturels, CAP AZUR se doit ainsi de construire sa résilience face à ces risques et au changement climatique pour protéger ses habitants et maintenir la qualité de vie qui fait la force et la renommée du territoire. Maintenir cette qualité de vie par la résilience passe par l'anticipation du changement climatique et de ses conséquences sur l'agriculture **pour construire l'agriculture durable de demain**, et ainsi offrir une alimentation de qualité pour les habitants mais aussi un devenir pour les agriculteurs du territoire ou ceux souhaitant s'y installer : cette thématique opérationnelle vise à renforcer la place de l'agriculture et à en faire une voie d'excellence écologique du territoire, en restaurant des capacités d'accueil de projets agricoles par la reconfiguration de friches agricoles, en développant la recherche et développement au bénéfice de l'agriculture durable et en mobilisant l'agriculture locale au bénéfice d'une alimentation de qualité et des filières industrielles du territoire (notamment la filière plantes à parfums – saveurs – senteurs).

C'est aussi **tendre vers une réduction des déchets**, un traitement optimisé et une meilleure valorisation des déchets, en poursuivant les efforts de sensibilisation pour les réduire, en identifiant des solutions communes de traitement des déchets, en optimisant la collecte et en œuvrant pour une véritable économie circulaire sur cette question.

Être résilient face au changement climatique **passé aussi par la transition énergétique** dans tous les domaines pour décarboner au plus vite l'énergie et atténuer le changement climatique : par le déploiement des énergies nouvelles renouvelables et en agissant pour une mobilité décarbonée.

La valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, véritable force du territoire, doit également être recherchée afin de préserver ces espaces, véritable source de services écosystémiques. C'est également un vecteur pour construire la résilience aux risques naturels qui risquent de s'accroître avec le changement climatique.

Enfin, et afin d'anticiper les conséquences à venir du changement climatique et ses pressions qui vont grandir, **la protection de la ressource en eau** et l'anticipation de la baisse des ressources hydriques apparaît essentielle, tant pour les activités économiques, agricoles que pour le maintien de la qualité de vie sur le territoire de CAP AZUR.



2. Une cohésion sociale et territoriale qui offre toutes les facettes de la qualité de vie, équilibrée entre sa bande littorale, son moyen et haut-pays

Construire la cohésion sociale et territoriale au bénéfice d'un territoire équilibré et de la qualité de vie des habitants, c'est construire une **mobilité décarbonée à l'échelle de CAP AZUR** pour offrir des conditions de mobilité améliorées pour les habitants et moins émettrices de gaz à effet de serre. Cet objectif se réalisera en poursuivant le développement du véhicule électrique par l'installation des infrastructures de recharge et le changement de flottes de véhicules (particuliers et de transport en commun) et en développant la mobilité à l'hydrogène, tout en facilitant l'interconnexion des réseaux de transport en commun et la meilleure information des habitants pour les trajets traversant plusieurs EPCI.

Cela passe également par une offre de services équilibrée sur le territoire pour un accès de tous, en s'appuyant sur une articulation entre lieux physique et numérique.

Maîtriser la consommation foncière pour préserver les différents usages et privilégier les centralités pour des centres-villes et centres-bourgs vivants, sur tout le territoire, apparaît comme une condition essentielle pour un développement soutenable et apaisé du territoire.

C'est enfin s'adapter **au vieillissement de la population**, par le développement de la Silver Economie pour un déploiement d'offres adaptées aux personnes âgées dans tous les domaines, afin d'offrir une qualité de vie qui se maintient avec l'âge.



3. Un territoire qui relance son attractivité économique en innovant pour une économie durable

Enfin, le territoire de CAP AZUR souhaite **relancer son attractivité économique au bénéfice d'une économie durable, dans un contexte de crise sanitaire** qui a diversement touché son économie (impacts importants sur le tourisme et l'événementiel, résilience plus forte sur les autres filières d'excellence). L'affirmation de l'identité économique du territoire par le soutien aux filières d'excellence (spatial, événementiel, industries créatives, nautisme, nouvelles technologies/numérique, intelligence artificielle, Silver Economie, agritech, filière plantes à parfums - saveurs - senteurs) s'avère ainsi plus que jamais d'actualité, portée également par l'ambition d'assurer un équilibre habitat/emploi à l'échelle locale favorisant la ville des courtes distances, le tout dans le respect d'une trajectoire de transition écologique (foncier, émissions de gaz à effet de serre...).

Ce renforcement de l'attractivité économique va de pair **avec le renforcement de l'enseignement secondaire au supérieur** en lien avec les filières existantes et en devenir et, plus largement, la diversification de l'enseignement supérieur. Il est ainsi indispensable d'offrir des conditions d'études aux étudiants locaux voire de rayonner en matière d'enseignement supérieur pour s'affirmer comme un pôle d'enseignement supérieur et économique à part entière.

En lien avec l'orientation précédente, le **renforcement des services aux jeunes et aux étudiants** constitue un axe de travail pour leur permettre de vivre sur le territoire dans des conditions optimales.





CANNES
PAYS DE
LÉRINS

PARTIE II PROJET DE TERRITOIRE CANNES LÉRINS

/// PARTIE II

P. 16 / ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1

RENOUVELLEMENT URBAIN, DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET COHÉSION SOCIALE

Action stratégique n° 1

Engager le renouvellement urbain et la valorisation du territoire

Action stratégique n° 2

Développer nos filières stratégiques pour renforcer notre attractivité territoriale et impulser la relance économique

Action stratégique n°3

Des équipements culturels, sportifs et de proximité citoyenne au service de la cohésion sociale

P. 26 / ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET VALORISATION ENVIRONNEMENTALE

Action stratégique n° 1

Réduire notre consommation énergétique : un plan écologique ambitieux

Action stratégique n°2

Agir pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés

Action stratégique n° 3

S'engager en faveur d'une mobilité décarbonée

Action stratégique n°4

Développer les mobilités du quotidien

Action stratégie n°5

Optimiser la gestion de nos déchets

P. 43 / ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3

RÉSILIENCE ET PRÉSERVATION DE NOS RESSOURCES NATURELLES

Action stratégique n° 1

Protéger les habitants et les biens contre le risque inondation

Action stratégique n° 2

Œuvrer en faveur de la préservation de la qualité de l'air et de la protection du climat

Action stratégique n° 3

Préserver nos ressources en eau

Action stratégique n° 4

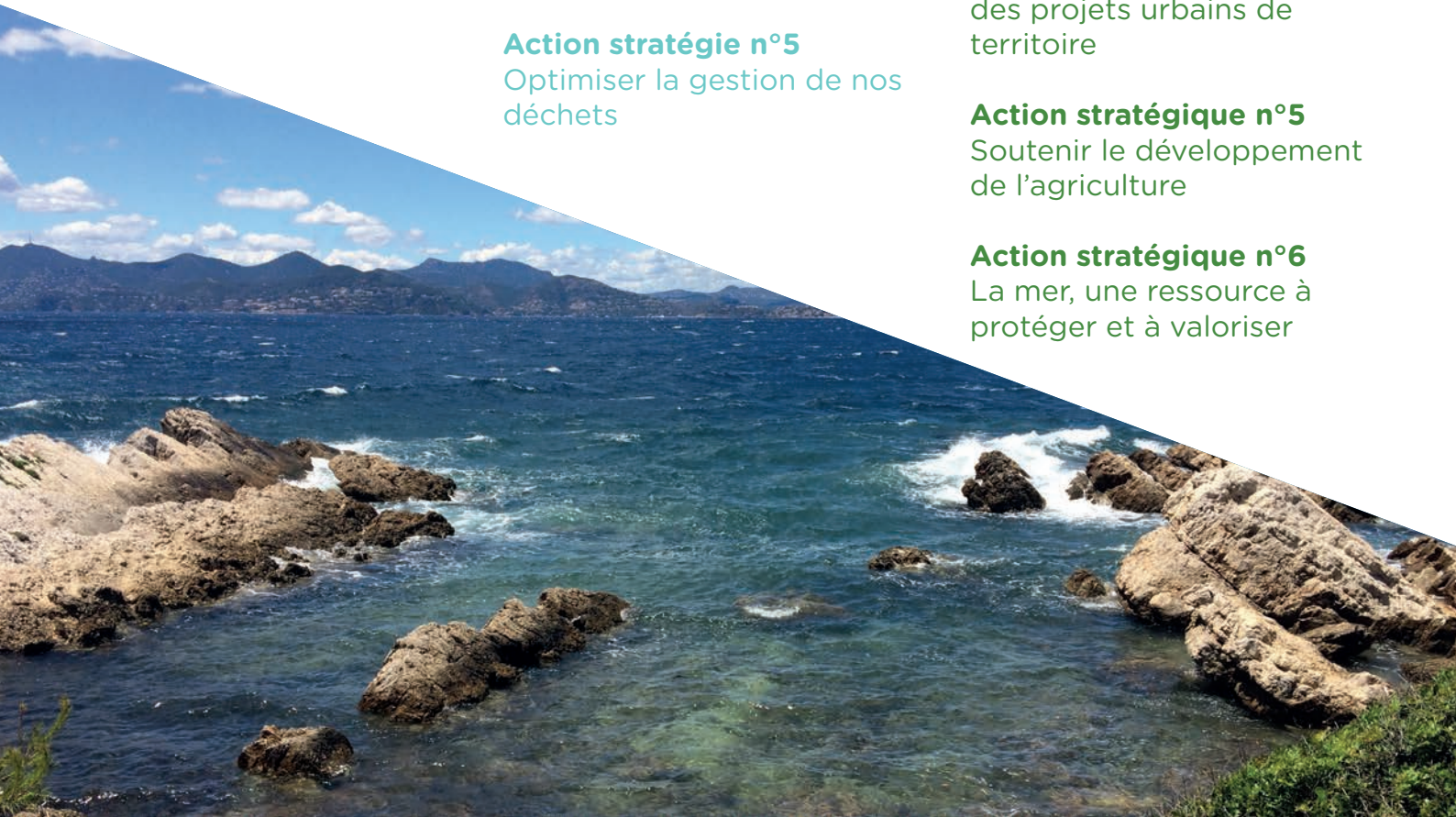
Remettre la nature au cœur des projets urbains de territoire

Action stratégique n°5

Soutenir le développement de l'agriculture

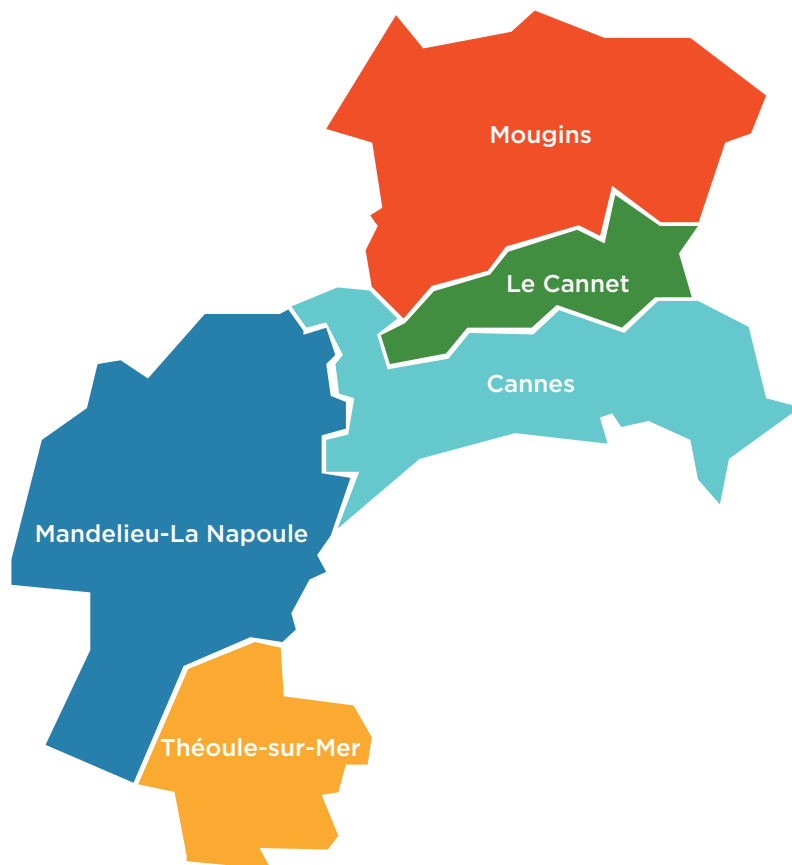
Action stratégique n°6

La mer, une ressource à protéger et à valoriser



/// CANNES LÉRINS AUJOURD'HUI

L'Agglomération Cannes Lérins est aujourd'hui la 2^{ème} communauté d'agglomération la plus peuplée des Alpes-Maritimes.



CARTE D'IDENTITÉ

Date de création : 1^{er} janvier 2014

Situation : Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur / Département des Alpes-Maritimes

Superficie : 95 km²

Population : 160 000 habitants environ

Agglomération Cannes Lérins

Aéroport Cannes-Mandelieu (Hangar 16)
277 avenue Francis Tonner
06150 CANNES LA BOCCA
cannespaysdelerins.fr

contact@cannespaysdelerins.fr
Tél: 04 89 82 27 00
Fax : 04 89 82 27 20

/// COMPÉTENCES

→ 2014

Compétences obligatoires

- Développement Économique : Animation et structuration du Pôle d'Excellence Nautisme.
- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), schéma de secteur et Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
- Transports publics : régie des transports publics PALM BUS.
- Équilibre social de l'habitat : Programme Local de l'Habitat (PLH) et réserves foncières.

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
 - > Lutte contre la pollution de l'air et le bruit ;
 - > Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
 - > Traitement des déchets et gestion des déchetteries.

→ 2015

Compétences obligatoires

- Politique de la Ville :
 - > Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de ville ;
 - > Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.
- Développement Économique :
 - > Accompagnement à l'emploi : Maisons de l'Économie et de l'Emploi à Mandelieu-La Napoule et Mougins.

→ 2016

Mutualisation

Création des services communs de Cannes Lérins : Systèmes d'information et des télécommunications, Systèmes d'Information Géographique (SIG), Habitat / Logement, Aménagement du Territoire et Routage.

Compétences obligatoires

- Développement Économique :
 - > Zones d'activités : Cannes-Roubine et Ferrandou à Mougins ;
 - > Accompagnement des entreprises de la filière du nautisme.
- Équilibre social de l'habitat :
 - > Actions et aides financières en faveur du logement social et à destination des personnes défavorisées ;
 - > Action d'amélioration du parc immobilier bâti.

Compétences optionnelles

- Voirie et parcs de stationnement en lien avec le BHNS (parking relais) ;
- Équipements culturels et sportifs : centre aquatique du Grand Bleu à Cannes.

Compétences facultatives

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et grand cycle de l'eau ;
- Création, aménagement, gestion et promotion du Parc Maritime Départemental Esterel Théoule à Théoule-sur-Mer ;
- Soutien à l'organisation des circuits natures pédestres et VTT reliant plusieurs communes membres ;
- Organisation de nouvelles manifestations et d'actions culturelles et sportives ;
- Promotion des activités du Syndicat Mixte du centre éducatif et culturel des Campelières à Mougins.

→ 2017

Mutualisation

Création d'un service commun communication et relations publiques avec la ville de Théoule-sur-Mer et avec le SICASIL. Création des services communs : "Moyens Généraux", "Finances", "Travaux" et "Cycles de l'eau" entre l'Agglomération Cannes Lérins et le SICASIL.

Compétences obligatoires

- Développement Économique :
 - > Intégration de l'ensemble de la compétence (zones d'activités et actions du développement économique) ;

- Promotion du tourisme ;

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Rattachement de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) Cannes et Rive Droite du Var.

Compétences optionnelles

- Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE).

Compétences facultatives

- Collecte des encombrants et des dépôts sauvages ;
- Contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

→ 2018

Compétences facultatives

- Création, aménagement et gestion de réseaux d'eau brute à partir des eaux usées traitées de la station d'épuration Aquaviva ;
- Gestion des réseaux publics d'irrigation de la Basse Vallée de la Siagne dont le Canal du Béal depuis l'ouvrage de captage jusqu'à son exutoire en mer ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains sur les quartiers Frayère, Bastide Rouge, Roubine et leurs zones contigües.

→ 2019

Compétences obligatoires

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Eau
- Assainissement des eaux usées (incluant les eaux pluviales).

→ 2021

Mutualisation

Création d'un service commun des services techniques entre l'Agglomération Cannes Lérins, la Commune de Cannes, le SICASIL et le SMED.

Compétences facultatives

Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.



ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1

**RENOUVELLEMENT URBAIN,
DYNAMISME ÉCONOMIQUE
ET COHÉSION SOCIALE**

/// Action stratégique n° 1 Engager le renouvellement urbain et la valorisation du territoire

Dans un contexte d'urbanisation déjà importante sur le territoire et d'une exposition forte au risque inondation, les élus ont choisi de prioriser la qualité de vie sur le territoire. Dès lors, il s'agit de reconstruire « la ville sur la ville », de valoriser le patrimoine existant, de préserver et de renforcer l'attractivité du territoire et d'assurer une protection renforcée des milieux et des sites.

Ainsi, **l'Agglomération Cannes Lérins et ses communes membres se sont engagées dans d'importantes opérations de renouvellement urbain et de valorisation du territoire.**

A titre d'illustration, on peut notamment mettre en exergue les projets de renouvellement urbains de Cannes La Bocca Grand ouest, ou encore du quartier politique de la Ville, la Frayère, inscrit en son sein.

1. Opérer le renouvellement stratégique de Cannes La Bocca Grand Ouest

Le territoire de Cannes La Bocca Grand Ouest revêt des enjeux particulièrement stratégiques en matière d'attractivité du territoire, de renouvellement foncier et urbain nécessaire pour loger les actifs du bassin cannois et faire face aux besoins des entreprises, de mobilité, de protection des personnes et des biens face au risque inondation, ou de mise en valeur des espaces paysagers et environnementaux.



Ainsi, à hauteur de la zone de la Roubine, **un vaste projet de renouvellement urbain est d'ores et déjà enclenché** sur une centaine d'hectares, dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement qui va permettre de faire émerger un nouveau quartier entre le centre de La Bocca, le pôle universitaire et entrepreneurial de Bastide Rouge.

Par ailleurs, une requalification complète de Cannes La Bocca est en cours sur plus de 76 000 m², mobilisant un budget global de 40 millions d'euros, avec des circulations fluidifiées, des vallons sécurisés, des espaces végétalisés et des nombreux services à la population améliorés (mairie annexe, poste de police, poste, office de tourisme).

2. Conduire un grand projet de renouvellement urbain à la Frayère

Le projet de renouvellement urbain de La Frayère va opérer **une véritable renaissance de ce quartier politique de la ville**, avec la livraison de quatre nouveaux pôles : social et culturel, sports et loisirs, santé et entrepreneurial.

En outre, des espaces publics à l'esthétique améliorée et aux fonctionnalités optimisées (végétalisation, sécurisation, éclairage, stationnement, etc.) seront déployés, tout en assurant une rénovation en profondeur de plusieurs centaines de logements, y compris relevant du parc privé (copropriétés dégradées).

3. Des ambitions multiples portées par les communes sur l'ensemble du territoire

D'autres projets structurants portés par l'Agglomération Cannes Lérins et ses communes membres concourent également à la réalisation de cet objectif stratégique parmi lesquels :

- Rénovation de la Croisette ;
- Aménagement et embellissement du centre de Cannes La Bocca (phase 2).
- Aménagement du quartier du Grand Capitou (Mandelieu-La Napoule);
- Valorisation du village historique de Mougins ;
- Requalification du Centre-Ville de Théoule-sur-Mer ;
- Création d'un chemin piétonnier Bellevue (Le Cannet).



/// Action stratégique n° 2 Développer nos filières stratégiques pour renforcer notre attractivité territoriale et impulser la relance économique

1. Construire et déployer une stratégie de filière économique

La stratégie de l'Agglomération Cannes Lérins en matière de développement économique se structure autour de **6 filières prioritaires et identitaires du territoire** :

a) Les industries culturelles et créatives : constituent un vecteur historique du développement économique de notre bassin de vie. Au périmètre de l'Agglomération, elles génèrent 122 millions d'euros de chiffres d'affaires et occupent plus de 630 actifs répartis au sein de 70 sociétés.

En outre, le bassin cannois devient une terre de tournage très plébiscitée : près de 600 jours de tournage y ont été comptabilisés en 2018.

b) Le nautisme : la filière génère plus de 270 millions d'euros de chiffres d'affaires sur le territoire et regroupe quelques 270 entreprises, soit près d'un tiers de toutes celles que compte le Département dans ce secteur. Par ailleurs, l'Agglomération Cannes Lérins abrite sur son territoire 16 ports : 12 ports maritimes, 3 ports de rivière et 1 port à sec.



c) L'événementiel/tourisme : l'Agglomération Cannes Lérins **est l'épicentre du tourisme d'affaires et de la villégiature haut de gamme de la Côte d'Azur.**

Avec 27 000 lits marchands (dont plus de 50% dans l'hôtellerie) et une dépense moyenne de 110 € par jour et par touriste en hébergement marchand, Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer sont des pôles majeurs de rangs nationaux et internationaux reconnus pour l'accueil d'événementiels majeurs dans leur domaine (cinéma, musique, immobilier, plaisance, gastronomie, etc.) et dotés de centres de congrès reconnus (le Palais des Festivals de Cannes, le Centre Expo Congrès à Mandelieu-La Napoule et La Palestre au Cannet). À noter : le territoire est le second pôle de salons professionnels de France.

Ainsi, chaque année, Cannes accueille plus de 300 000 congressistes au cours de 52 grands événements dont la plupart constituent les leaders mondiaux de leur secteur d'activité (MIPIM pour l'immobilier, FIF pour l'audiovisuel, cinéma, Cannes Yachting Festival pour le nautisme, etc.). Ces salons et congrès font vivre quelques 17 000 personnes et génèrent, au bénéfice de l'ensemble de la Côte d'Azur, plus de 850 millions d'euros de retombées économiques !

d) Le spatial : fortement représenté sur le territoire, grâce à l'implantation historique (site dédié à l'aéronautique depuis 90 ans) de **Thalès Alenia Space**, 1^{er} intégrateur de satellites en Europe. Son site bocassien et ses sous-traitants occupent plus de 2 300 personnes, la plupart hautement qualifiées et confèrent à Cannes le statut moral de 2^{ème} capitale française du spatial, après Toulouse.

En décembre 2022 le Palais des Festivals accueillera **les Finales France et International d'Act In Space**. Ainsi, Cannes deviendra le centre d'un rendez-vous planétaire dont l'objectif est de lancer des start-ups du spatial, véritable plateforme des dernières innovations et technologies, moteur de rencontres et de collaborations pour la filière.



e) La Silver Economie : plus de 34 % de la population de l'Agglomération Cannes Lérins est âgée de 60 ans et plus. Cette filière représente 2 860 emplois salariés dont 2/3 sont basés à Cannes. **Les activités se concentrent sur les trois secteurs majeurs : le maintien à domicile, la santé et le bien-vieillir.** Près de 52% des établissements sont positionnés sur les activités « maintien à domicile » avec la ville de Cannes et de Mougins qui concentrent 75% de ces établissements et des emplois.

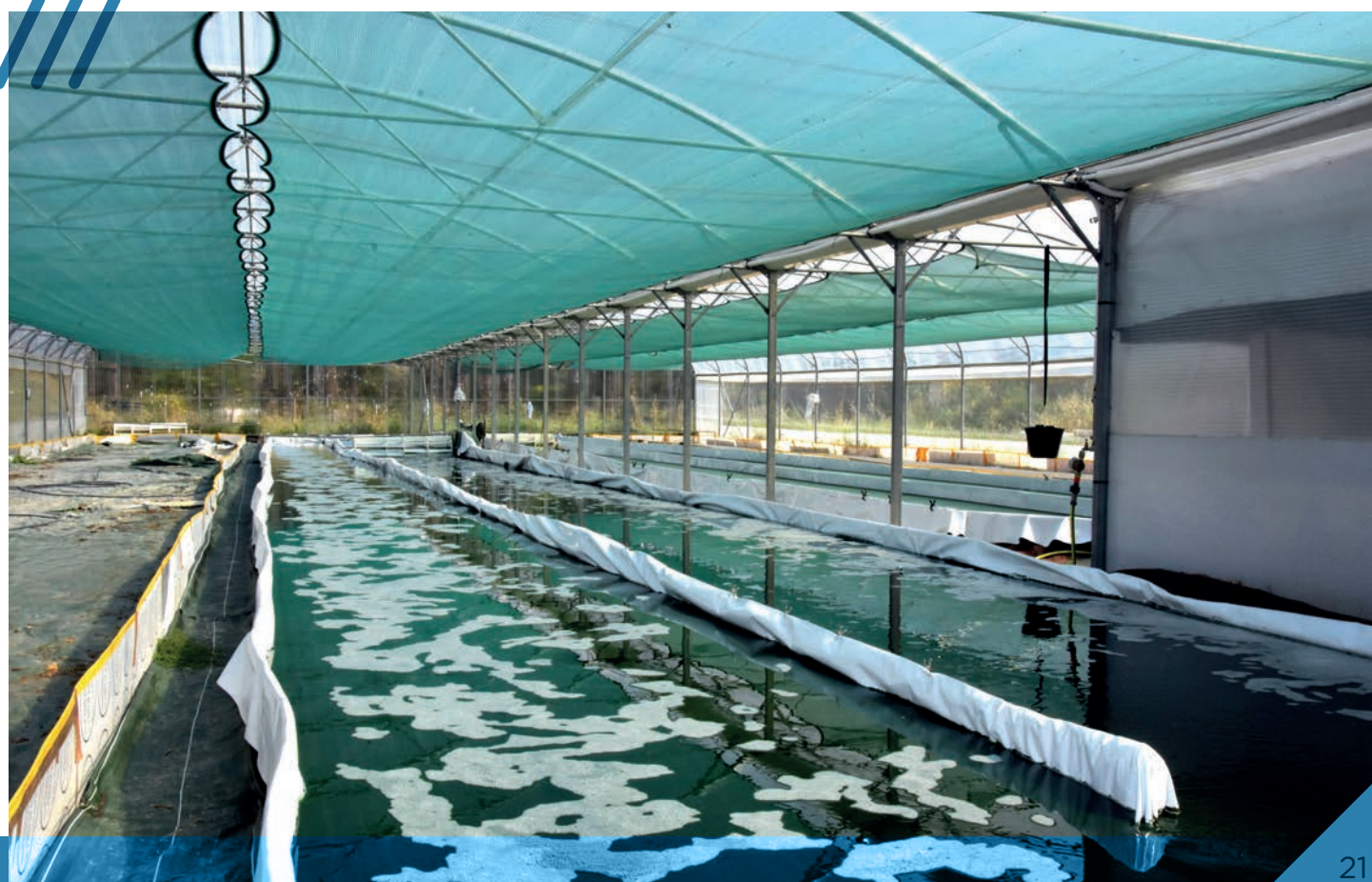
En décembre 2021, Cannes Lérins et ses communes membres accueilleront l'évènement international « Silver Night – Silver Days – Festival du bien vieillir ». Cet évènement aura pour objectif de récompenser les meilleures innovations, initiatives et les projets dédiés au bien-vieillir.

La tenue de ce festival à Cannes est un accélérateur et une vitrine, a minima nationale, pour notre territoire et particulièrement pour l'essor de la filière Silver Economie qui permettra de :

- afficher l'engagement de nos efforts relatifs à la structuration et la valorisation de la filière Silver Economie sur notre territoire ;
- mobiliser l'écosystème (associations, sociétés, communes, etc.) autour de cet évènement ;
- attirer sur le territoire les principaux acteurs industriels et institutionnels de la filière.

f) Agritech : bien que le volume d'actifs dédiés à l'agriculture se soit effondré au cours des dernières décennies, le secteur demeure néanmoins stratégique pour le territoire.

Si la frange littorale ne compte que 1% de la surface agricole utile du SCoT, elle accueille néanmoins la partie aval de **la plaine agricole de la Basse Vallée de la Siagne** où des exploitations de grande taille ont accompli une reconquête agricole importante autour des plantes à parfums et de l'agriculture alimentaire axée sur le bio, les circuits courts et des productions à forte valeur ajoutée (ex. spiruline, etc.).



Forte de ces spécialisations sectorielles, l'Agglomération Cannes Lérins a engagé, dès 2018, un **travail d'accompagnement et de valorisation des dites filières**, structuré autour des actions suivantes :

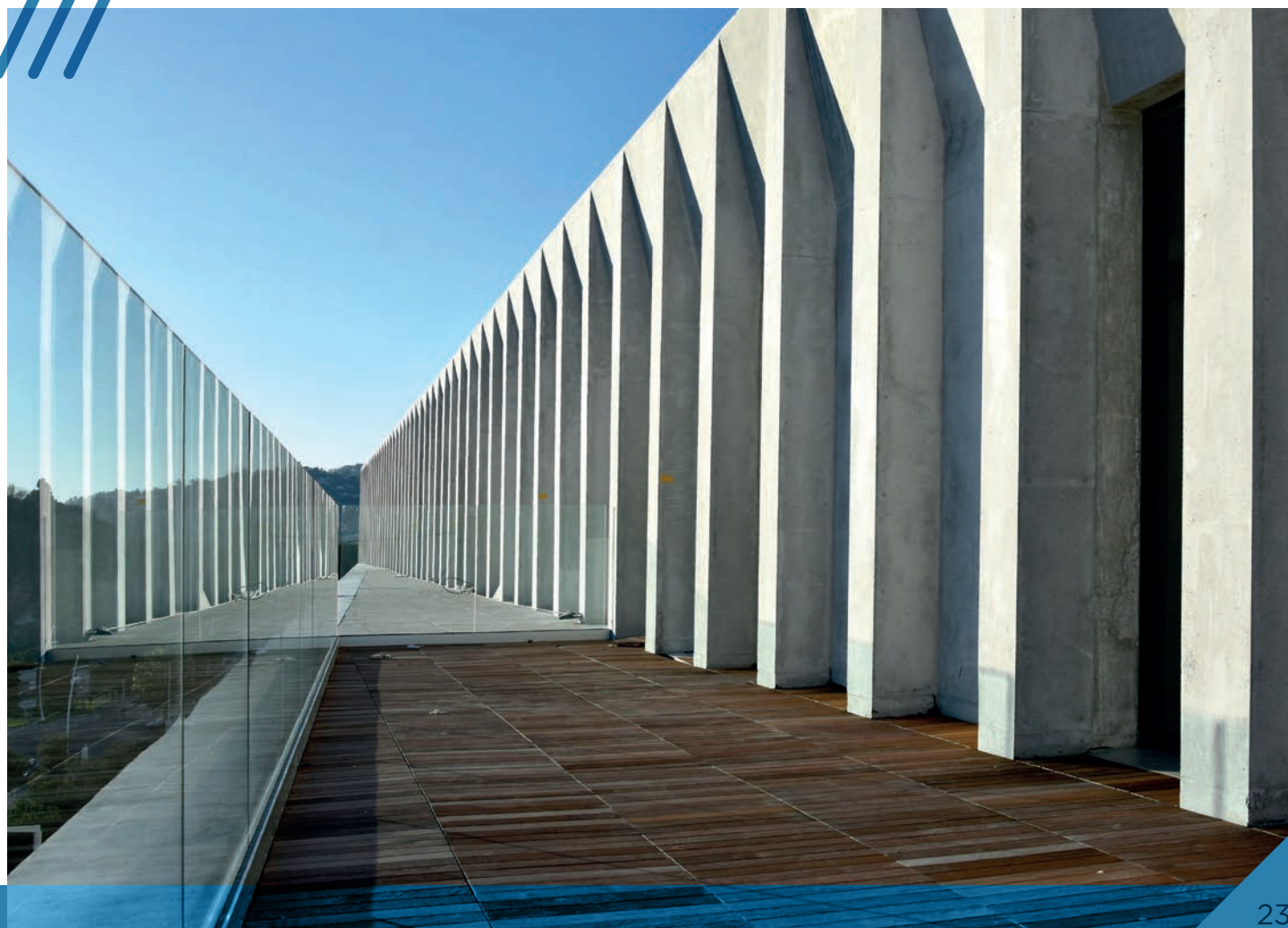
- **cartographie** (définition des chaînes de valeur, identification des acteurs innovants et des ambassadeurs, qualification du fichier entreprises) ;
- **animation** (événements physiques dédiés, collaboration digitale, mise en relation) ;
- **promotion** (présence aux salons, accompagnement dans la conquête de nouveaux marchés, partenariats internationaux) ;
- **emploi** (détection et anticipation des besoins en formation et recrutement, événements emploi dédiés) ;
- **compétitivité** (accompagnement au virage technologique et à l'adaptation des business models, aide à la recherche de partenaires) ;
- **lobbying** (anticipation et action sur textes réglementaires, soutien politique aux revendications sectorielles).



2. Ancrer territorialement ces filières au travers de grands projets économiques

Cette stratégie a vocation à se renforcer au travers de la **conduite de grands projets économiques par filière**, tels que :

- **filière nautique : création d'une zone d'activités économiques** de 18 hectares sur la commune de Mandelieu-La Napoule, ayant vocation à devenir le Living Lab de la filière, mixant des usages et surfaces à vocation industrielle, académique et tertiaire. L'étude pré-opérationnelle est en cours et sera finalisée d'ici à la fin 2022.
- **filière agricole** : projet de création d'un Campus sur une friche agricole de 5 hectares, combinant à terme enseignement supérieur dans les domaines de la circularité et de la résilience en agriculture et énergie, couplé à des laboratoires de recherche, des surfaces d'expérimentation en pleine terre et l'accueil de startups/PME actives sur ces sujets (projet **Agritech**) ;
- **filière industrie culturelle et créative** :
 - reconquête d'une friche industrielle de 6 hectares en plein cœur de La Bocca et **création d'un pôle dédié aux métiers techniques de la scène**, sous le leadership du leader européen de la technique événementielle ;
 - **livraison de l'écosystème Bastide Rouge**. Celui-ci réunit sur un même site universitaire, étudiants, entrepreneurs, autour d'une thématique stratégique et identitaire pour notre bassin économique : l'industrie créative.



L'écosystème Bastide Rouge s'articule autour de :

- **1 campus universitaire de 8145 m²** (rappel coût 38,2 M€ d'investissement), labellisé Campus des Métiers et des Qualifications Industries Créatives et culturelles.
 - Près de 1000 étudiants dans 4445 m² de locaux mis à la disposition de l'Université Nice Côte d'Azur ;
 - 40 formations tournées vers les nouveaux médias, l'industrie créative et les métiers du cinéma.
- **1 label 100 % EAC** entre l'université, la ville, l'Agglomération Cannes Lérins et la DRAC, avec une programmation culturelle pour tous à partir de septembre 2021, l'accueil de résidences d'artistes, des expositions, des ateliers...
- **1 cité d'entreprises** sur 2020 m² destinée à héberger et accompagner les porteurs de projet et entreprises de la filière, équipée de studios de captation, post production et projection à destination des professionnels, d'espaces de créativité pouvant accueillir les événements d'entreprises, séminaires ... En complément de la « pépinière d'entreprises » existante sur le site d'une surface de 660 m² de plancher ;
- **1 résidence étudiante** avec 172 logements en projet pour une livraison septembre 2022 ;
- **1 multiplexe cinématographique**, « Cineum Cannes », de 12 salles de cinéma, 2426 fauteuils, un grand écran de 24 m de large, un pôle restauration...



3. Des équipements culturels, sportifs et de proximité citoyenne au service de la cohésion sociale

L'Agglomération Cannes Lérins et ses communes membres ont érigé **la qualité de vie** comme une priorité fondamentale de leurs actions. Outre la préservation environnementale du territoire, l'atteinte de cet objectif passe nécessairement par **la présence d'équipements publics de qualité** ; lesquels concourent à leur tour à renforcer la cohésion sociale du territoire.

S'agissant de ses services à destination de la population, tel qu'évoqué préalablement, le projet de rénovation urbaine Frayère repose sur la création de **quatre nouveaux pôles** : social et culturel, sports et loisirs, santé et entrepreneurial.

Par ailleurs, afin de favoriser le vivre ensemble, une salle multifonctionnelle sera construite à proximité immédiate de ce quartier politique de la Ville. Dans ce même objectif, **un espace jeune** sera créé en centre de ville de Cannes. Enfin, une restructuration du carreau et **aménagement du marché Forville** seront réalisés afin de proposer à la population des commerces de proximité de qualité.

S'agissant de la culture, l'offre muséale à vocation à être considérablement renforcée avec **le développement du Musée Bonnard au Cannet**, la création d'un **Centre d'Art Moderne** la Malmaison, la création d'une **maison d'illustre**, ou encore, à moyen terme, la création du futur **musée international du cinéma**.

Par ailleurs, le **Palais des Festivals et des Congrès** de Cannes doit bénéficier d'une nouvelle extension, très attendue dans le cadre du Festival International du Film ainsi que de l'ensemble des salons professionnels de tourisme d'affaire qui rythment et alimentent l'activité économique de notre bassin de vie.

Enfin, s'agissant des équipements sportifs, la ville de Cannes prévoit, notamment, une **extension du gymnase des Mûriers**.





ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET VALORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

/// Action stratégique n° 1

Réduire notre consommation énergétique : un plan écologique ambitieux

A l'occasion du Conseil des Maires du 9 janvier 2020, un **plan énergie écologique ambitieux a été adopté**. La transition énergétique constitue en effet une priorité majeure avec le développement d'un plan d'actions complet, autour des projets stratégiques permettant de développer des énergies renouvelables afin de participer à la réduction des gaz à effets de serre et de limiter l'impact des activités du territoire sur le réchauffement climatique.

Dans cet objectif, et après une première prise de compétence en 2018, un nouvel arrêté préfectoral en date du 1er juin 2021 a permis de faire évoluer les statuts de la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins, en vue d'acter le **transfert de la compétence facultative relative aux réseaux de chaleur ou de froid urbains**.

Il s'agit notamment de permettre la réalisation des projets suivants :

1. Réseau de chaleur/froid alimenté sur les quartiers de la Frayère, Bastide Rouge, Roubine et leurs zones contigües

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine portant sur le quartier Frayère, **quartier prioritaire de la politique de la Ville de Cannes**, l'Agglomération Cannes Lérins a réalisé une étude sur l'amélioration de la performance énergétique et la faisabilité de la **création d'un réseau de chaleur, alimenté par une chaufferie biomasse**.

L'étude de faisabilité a ainsi permis d'identifier 25 prospects à raccorder sur les quartiers Frayère, Bastide Rouge et Roubine : bâtiments publics, habitations (résidences, copropriétés, maisons de retraite), établissements scolaires et équipements sportifs.



2. Réseau de chaleur/froid alimenté par les calories générées par les eaux usées

Le réseau d'assainissement dispose d'un flux d'eaux usées qui recèle, grâce à une température normalement supérieure à 10°C, une quantité d'énergie récupérable et valorisable par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur.

Dès lors, l'Agglomération Cannes Lérins a lancé une étude de faisabilité pour évaluer le potentiel thermique du réseau d'assainissement et l'éventuelle mise en œuvre d'un système de récupération de chaleur, afin d'assurer une partie des besoins en chauffage et en froid des bâtiments du site de Thales Alenia Space. Ce site semble en effet propice à la mise en place de ces installations dans la mesure où deux canalisations importantes (respectivement 1250 et 1350 mm de diamètre) y circulent.

3. Réseau de chaleur/froid et centrale de thalassothermie alimentée par l'eau de mer couvrant les besoins thermiques des bâtiments situés sur la bande littorale dense

L'avenue de la Croisette, mondialement connue, représente une véritable vitrine du territoire à l'international.

Pour autant, les bâtiments situés sur la Croisette - essentiellement des hôtels de luxe - sont considérés comme des bâtiments très énergivores. Dès lors, l'opportunité de couvrir leurs besoins énergétiques via une source d'énergies renouvelables permet d'améliorer le bilan énergétique du territoire, en valorisant une source d'énergie locale, sur un lieu hautement symbolique.



4. Valorisation des boues de la STEP Aquaviva pour la production de biométhane

La STEP Aquaviva assure le traitement de l'eau des communes de l'agglomération Cannes Lérins ainsi que des communes de Pégomas, Auribeau et la Roquette.

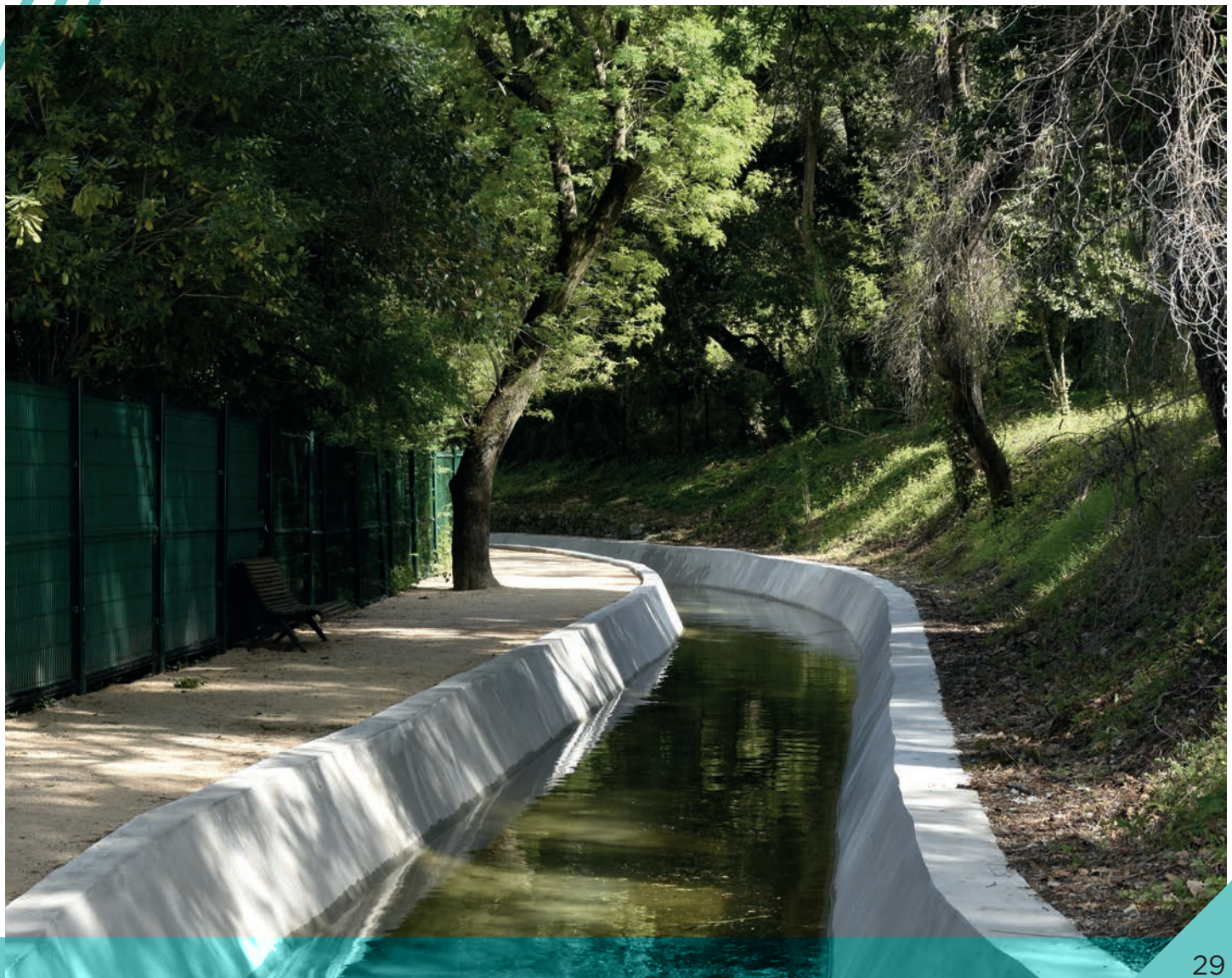
Le processus de méthanisation, actuellement à l'étude, permettra, non seulement, de valoriser énergétiquement les boues de la station d'épuration, mais également de réduire le volume de déchets à évacuer.

La réduction du volume des boues constitue, en effet, un enjeu crucial à l'échelle du département qui manque d'exutoires pour le traitement des déchets.

Ce projet permet donc d'atteindre deux objectifs :

- La production d'énergies renouvelables et l'autonomie énergétique de la station d'épuration ;
- L'amélioration du procédé de traitement de l'eau et des boues en réduisant le volume de déchets à évacuer.

5. Production d'hydroélectricité sur le Loup et la Siagne



/// Action stratégique n° 2 Agir pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés

1. Conduire des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics

Les communes membres de l'Agglomération s'engagent dans **d'importants travaux de rénovation énergétique des bâtiments municipaux, des écoles, ou encore de logements sociaux.**

A titre d'illustration, les projets suivants peuvent être mentionnés :

- Autoconsommation des bâtiments publics à Mougins ;
- Rénovation de l'école des Pins au Cannet ;
- Rénovation de l'école Bocca Verrerie à Cannes ;
- Rénovation énergétique de 4 bâtiments communaux à Mandelieu-La Napoule ;
- Rénovation et extension de l'école élémentaire communale à Théoule-sur-Mer ;
- Rénovation de l'Hôtel de Ville du Cannet, etc.



2. Soutenir la rénovation énergétique de l'habitat privé par la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Les difficultés suivantes ont été mises en évidence sur le territoire Cannes Lérins :

- besoin d'adaptation du parc existant aux populations vieillissantes et en perte d'autonomie ;
- présence de quelques situations d'habitat indigne sur le territoire ;
- manque de confort thermique des logements ;
- difficulté des ménages à se loger à des coûts raisonnables dans ce secteur très tendu ;
- présence de copropriétés en situation de fragilité.

Dès lors, pour enrayer ces difficultés et soutenir les ménages, l'Agglomération Cannes Lérins a mis en place, par délibération en date du 28 septembre 2018 et en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ainsi que le Conseil Régional, une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**. Afin d'atteindre l'objectif des 182 logements aidés, des permanences d'information et de conseil à destination des habitants ont été instituées sur l'ensemble du territoire. La Commune du Cannet, qui disposait déjà d'un OPAH, a rejoint le dispositif communautaire en juillet 2020.

A ce jour, plusieurs comités d'attribution se sont d'ores et déjà tenus. 55 logements ont été accompagnés, pour un montant global de subventions d'environ 600 000 €.

En outre, un **Programme Opérationnel d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)** est également déployé sur le territoire communautaire, avec pour objectif de proposer aux copropriétés identifiées comme fragiles un diagnostic multicritères et de les accompagner dans la résolution de l'ensemble des problématiques relevées.



/// Action stratégique n° 3 S'engager en faveur d'une mobilité décarbonée

1. Densifier le réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre du plan climat énergie du territoire de l'Ouest 06

Conformément aux dispositions de la loi Grenelle 2, l'Agglomération Cannes Lérins a intégré le PCET Ouest 06 en 2014. Ce plan, déjà engagé par les communes d'Antibes, de Cannes et de Grasse ainsi que les Communautés d'Agglomération de Sophia Antipolis et du Pays de Grasse a permis d'encadrer le déploiement du premier réseau public d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques.

Ce dispositif est le premier commun aux trois agglomérations. Cette initiative, tout en facilitant la mobilité électrique sur un même bassin de vie, permet de répondre aux enjeux de qualité de l'air et de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes. Réalisation concrète de ce travail réalisé de concert, le réseau WiiiZ est opérationnel depuis juin 2018 pour le grand public.

L'offre va être étendue à la Communauté de Communes Alpes d'Azur et à la CAVEM, d'ici fin 2021.

Ce service WiiiZ présente un taux de disponibilité du parc de 97 %, ce qui le place parmi les réseaux les plus fiables de France. En 2020, plus de 13 500 charges ont été enregistrées, soit +42% par rapport à 2019.

Aujourd'hui, le réseau propose **120 bornes de recharges** pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, dont 40 sur le territoire Cannes Lérins. **140 nouvelles bornes vont être installées sur ce nouveau périmètre de WiiiZ d'ici 2026.**

L'implantation de ces nouvelles bornes va permettre de densifier le maillage urbain et encourager l'usage de la voiture électrique pour les particuliers.



2. Renouveler la flotte de notre réseau de transport Palm Bus : le tournant vers l'électrique

Une stratégie complète, particulièrement offensive en matière de mobilité décarbonée a été définie.

Ainsi, le réseau Palm Bus poursuit sa transition énergétique et son renouvellement du parc avec des véhicules plus propres et donc plus respectueux de l'environnement.

La dynamique actuelle de renouvellement du parc conduit aux résultats suivants :

- Plus de véhicule « Euro 3 » en 2021 ;
- Plus de véhicule « Euro 4 et 5 » en 2024.

En complément des 6 minibus à énergie électrique déjà en circulation sur le réseau et affectés aux lignes de type navette, un arbitrage stratégique a été effectué en faveur d'une flotte électrique. Il s'agit de déployer une flotte avec batterie, dans un premier temps, puis dans un second temps de disposer d'une flotte équipée de moteurs électriques alimentés par une pile combustible à hydrogène.

- **Perspectives : 1/3 du parc en véhicules électriques en 2025 ;**
- Pour la période 2020-2024, **réduction de 35 % de l'empreinte carbone** du réseau Palm Bus, soit une baisse de 3 500 tonnes de CO₂ par an.



3. Faire de Cannes Lérins un territoire pionnier en matière d'hydrogène vert

En 2020, l'Agglomération Cannes Lérins s'est engagée dans un projet majeur de transition énergétique, **en faisant le choix de l'hydrogène pour son territoire**.

Cette initiative marque une étape fondamentale dans la démarche de décarbonation du territoire. Elle s'articule autour d'une chaîne complète de mobilité décarbonée à l'échelle de l'ensemble des secteurs de transports : routier, maritime et aérien.

Sur le terrain, ces ambitions se traduisent par les objectifs suivants :

- **L'achat de 72 autobus Palm Bus** roulant à l'hydrogène d'ici 2032 ;
- L'approvisionnement en hydrogène vert des **bennes de collecte des déchets**, des **véhicules de service** et de la **Propreté Urbaine** de Cannes, des **bateaux** assurant la liaison vers les Iles de Lérins et des hélicoptères assurant la liaison Cannes - St Tropez ;
- La vente d'hydrogène vert aux industriels implantés dans l'écosystème local.

Les premières pierres de ce projet d'envergure ont été posées en 2020 :

- 2 janvier 2020 : Lancement des études et des diagnostics.
- Avril 2020 : l'Agglomération Cannes Lérins répond à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'ADEME « projet innovant d'envergure européenne ou national sur la conception, la production et l'usage des systèmes à hydrogène ».
- 11 décembre 2020 : l'Agglomération Cannes Lérins délibère sur le lancement d'une grande unité de production d'hydrogène sur son territoire et acte le choix de ses partenaires industriels.
- 17 décembre 2020 : l'Agglomération Cannes Lérins répond à l'appel à projets (AAP) « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » pour solliciter l'attribution des subventions. Les projets retenus seront subventionnés par l'ADEME pour la centrale de production d'hydrogène et l'achat de véhicules.

Le plan de financement du projet s'élève à 75 millions d'euros HT, dont :

- 60 millions d'euros HT comprenant un **électrolyseur** d'une capacité de 1.7 tonnes d'hydrogène par jour, une **station de compression** et de livraison, des équipements électriques de puissance (15 millions d'euros HT prévisionnels pour ces trois dispositifs), l'achat d'autobus à pile à combustible (45 millions d'euros HT prévisionnels) ;
- Et 12 à 15 millions d'euros HT qui pourraient être dédiés à la création d'un **site de production d'électricité solaire**, afin d'alimenter la chaîne de production d'hydrogène vert.

/// Action stratégique n° 4

Développer les mobilités du quotidien

1. Poursuivre la structuration d'un réseau de transport public performant, au bénéfice des usagers

Le **réseau Palm bus** est un réseau de transport efficace, structuré et hiérarchisé autour de :

- lignes structurantes ;
- lignes complémentaires ;
- lignes de rocades ;
- services de proximité type navettes de quartier.

Les lignes structurantes sont les lignes qui relient les quartiers les plus denses de l'agglomération, le centre-ville, les principaux pôles générateurs de trafic (équipements publics, commerces, restaurants) et qui utilisent les voiries principales. Ces 4 lignes transportent à elles seules 70 % des clients quotidiens du réseau.

Elles proposent une fréquence de passage élevée et une large amplitude horaire :

- **Palm express A** : Mandelieu Cannes centre. Fréquence de passage 12 minutes. Amplitude horaire : 5h25 / 20h30.
- **Palm express B** : Mougins - Cannes centre. Fréquence de passage 15 minutes. Amplitude horaire : 5h30 / 20h30.
- **Ligne 1** : Le Cannet Penh Chaï - Cannes Ranguin. Fréquence de passage 11 minutes. Amplitude horaire 5h30 / 20h50
- **Ligne 2** : Le Cannet Blanchisserie - Cannes les Bastides. Fréquence de passage 12 minutes. Amplitude horaire 5h40 / 21h20.
- **Palm Night** : À partir de 20h30 et jusqu'à 1h30 en hiver et à 3h30 à compter du Festival de Cannes.



Afin de fluidifier le trafic aux abords des plages en saison estivale et de préserver notre environnement, des navettes estivales sont également proposées par les communes membres : Bocca Cabana, Mouré Rouge, Suquet, à Cannes et Mimos Plage, à Mandelieu-La Napoule.

Notre future ligne Palm Express (association de la ligne A et de la ligne B) d'une longueur de 21,9 kms dont 8,941 kms en site propre, sera jalonnée de 10 parkings relais.

Connectée au pôle d'échange multimodal de la gare de Cannes - avec les TGV, les trains régionaux et les lignes routières départementales. Au niveau de son terminus à Mouans-Sartoux, elle se situe à 200 mètres de la gare SNCF.

Elle assurera également une correspondance quai à quai avec le réseau Sillages, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

2. Construire des parkings relais et des parkings multimodaux pour favoriser l'intermodalité

Compte tenu de la rareté de grandes emprises foncières disponibles sur le territoire communautaire, la stratégie menée par l'Agglomération Cannes Lérins et ses communes membres consiste à créer une pluralité de parkings-relais, de tailles intermédiaires, le long du tracé de la ligne BHNS (Bus à Haut Niveau de Service).

Ainsi, le parking relais de la Canardière a d'ores et déjà été construit sur la commune de Mandelieu-La Napoule.

Dans les années à venir, un **important maillage de parking relais complémentaires va être déployé**. A titre d'exemple, on citera notamment le parking relais Bastide Rouge, qui doit prochainement concourir à la structuration d'une offre de mobilité adaptée à la création de ce Pôle d'attractivité.

De manière complémentaire, les communes membres de l'Agglomération Cannes Lérins s'emploient à **construire des parkings intermodaux**, à l'instar du projet de parking intermodal Place de France, à Mandelieu-La Napoule.



3. Favoriser les mobilités douces

L'agglomération et ses communes membres entendent favoriser les modes doux et encouragent notamment à la pratique du vélo.

Ainsi, les communes travaillent activement à l'**élaboration de plans vélo** et au **déploiement de pistes cyclables**, dont notamment sur Courbertin / Poésie et le boulevard Alexandre III à Cannes, ou encore l'avenue Saint Martin et la route de la Valmasque à Mougins.

Par ailleurs, depuis septembre 2020, l'Agglomération Cannes Lérins propose un service de **location de vélos à assistance électrique (VAE)**. Cinquante vélos sont ainsi proposés en location de moyenne durée (de 1 à 3 mois) aux résidents majeurs de l'Agglomération.

Une acquisition annuelle de 50 vélos supplémentaires est ainsi prévue pour les 3 années à venir.

En complément, des **boxs à vélos électriques**, autonomes en énergie grâce à une alimentation par des panneaux photovoltaïques, sont désormais implantés sur le territoire de l'agglomération, et notamment sur les parkings relais, afin de faciliter le stockage et la recharge des vélos.



4. Créer une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) unique sur le territoire de Cannes Lérins et du Pays de Grasse

Dans une logique territoriale de Bassin, les agglomérations Cannes Lérins et du Pays de Grasse ambitionnent de créer une AOM unique. Plusieurs réunions de travail ont d'ores et déjà eu lieu à cet effet, avec une perspective de mise en œuvre opérationnelle en 2022. Dans ce cadre, une coopération renforcée pourrait également être envisagée avec la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis.

5. Adapter la stratégie intercommunale d'organisation de la mobilité à l'horizon 2030 : une démarche participative

L'Agglomération Cannes Lérins s'est engagée dans l'**élaboration d'un Plan de Mobilité** pour définir la stratégie intercommunale d'organisation de la mobilité à l'horizon 2030.

Pour ce faire, une véritable démarche partenariale a été adoptée grâce à une association étroites des communes membres, des partenaires institutionnels, des habitants et acteurs socio-économiques.

A l'issue de plusieurs ateliers participatifs organisés dans les communes de Cannes, de Mandelieu-La Napoule, de Mougins et de Théoule-sur-Mer, un diagnostic a pu être établi en mai 2021. Les scénarios retenus et le détail du plan d'actions seront arrêtés en février 2022, pour une approbation prévisionnelle du Plan de Mobilité Intercommunale en mars 2022.



/// Action stratégique n° 5 Optimiser la gestion des déchets

1. Améliorer la performance de la collecte à l'échelle intercommunale

L'Agglomération Cannes Lérins conduit une démarche globale d'optimisation de la collecte des déchets sur son territoire. Celle-ci doit notamment permettre de **repenser le service à l'échelle intercommunale**, de l'adapter en fonction des besoins réels et d'améliorer in fine la qualité du service rendu aux usagers, tout en rationalisant les dépenses de fonctionnement. La **modernisation de la collecte** s'appuie notamment sur la mise en place d'outils performants et innovants de suivi de collecte.

Ainsi, Cannes Lérins a souhaité - dès 2018 - mettre en place un système d'aide à l'exploitation par géolocalisation des véhicules de collecte. Celle-ci a été mise en place sur 66 véhicules de la collecte. Elle permet principalement à l'équipe de planification et d'exploitation de suivre en temps réel les parcours et les collectes effectuées par l'ensemble de la flotte du service de collecte, via une plateforme Full Web qui renvoie les données GPS des véhicules.

Cette démarche globale, ambitieuse, repose sur les leviers complémentaires suivants :

- Optimisation des moyens logistiques : investissement sur le parc roulant, déploiement d'outil métier innovant et interconnecté, grâce au système d'aide à l'exploitation (SAE). Celui-ci permet notamment de disposer d'un outil de planification, de suivi en temps réel des tournées, d'éléments analytiques indispensables pour optimiser notre gestion: indicateurs de performance et de qualité ;
- Réorganisation complète des tournées en régie, à l'échelle du territoire communautaire ;
- Responsabilisation des usagers grâce à la formalisation de consignes communes, simples, partagées et pédagogiques ;
- Renforcement des actions de prévention des déchets et d'amélioration du tri sélectif grâce à la poursuite et au renforcement de campagnes de communication.



2. Favoriser le tri sélectif

L'Agglomération Cannes Lérins mène une démarche active afin de favoriser le tri sélectif. Celle-ci s'articule autour de dispositifs complémentaires destinés à encourager le tri du verre via le dispositif Cliiink, le recyclage de petits appareils électroménagers grâce aux « déchèteries mobiles », ou encore par la sensibilisation des usagers au travers de manifestations telles que l'opération Zéro Déchet, les challenges « Inter-écoles » ou « Inter-associations ».

Focus sur le dispositif Cliiink

Le service consiste à **encourager le tri sélectif du verre**, en installant sur les points de collecte des bornes Bluetooth qui permettent de « rétribuer » les professionnels et particuliers - jouant le jeu - au travers de divers bons d'achat, à utiliser au sein du tissu commercial et artisanal local.

Cliiink a permis d'augmenter le tri du verre de 30 % l'an passé et de diminuer ainsi les volumes d'ordures ménagères, tout en optimisant les fréquences de collecte et en réduisant l'impact de nos déchets sur la planète.

Lancé en novembre 2018, plus de 4300 foyers y sont désormais inscrits.

Cette expérimentation favorise la réduction de l'empreinte carbone générée par la production du verre à hauteur de 90%, tout en soutenant les commerces et artisans de proximité.

Service de Relais tri mobile : la déchèterie ira à vous !

La Communauté d'Agglomération Cannes Lérins agit pour l'environnement et **simplifie le geste de tri** en mettant à disposition sur son territoire le Relais Tri Mobile ; un service ponctuel de proximité de collecte des petits encombrants et déchets dangereux. Depuis son lancement en février 2020, et malgré les restrictions sanitaires, plus de 11,1 tonnes de petits encombrants et déchets dangereux ont été collectés grâce au Relais Tri Mobile.



3. S'engager en faveur de la valorisation de nos déchets

Plusieurs opérations destinées à valoriser nos déchets sont menées par l'Agglomération : **promotion du compostage** à l'échelle de CAP AZUR, **zone d'accueil des déchets à Bastide Rouge** afin de favoriser une gestion vertueuse des déchets, sur site, dans l'esprit de l'économie circulaire et projet de recyclerie, notamment.

Ainsi, depuis avril 2019 et à l'initiative du pôle métropolitain CAP AZUR, les quatre intercommunalités membres distribuent gratuitement des composteurs aux particuliers et professionnels, sous réserve du suivi préalable d'une formation d'une heure au compostage. Un dispositif qui porte ses fruits puisque, depuis sa mise en place, le nombre d'équipements distribués s'élève à 2 240.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation du technopôle créatif « Bastide Rouge » réunissant un campus universitaire, une cité des entreprises, un multiplexe cinématographique et des restaurants sur près de 6 500 m², l'Agglomération Cannes Lérins a pour ambition de proposer aux occupants et visiteurs de ce complexe un mode de gestion exemplaire de collecte des déchets.

Pour qu'aucune collecte - dite classique - avec des camions ne soit assurée dans l'enceinte du complexe, l'Agglomération Cannes Lérins va réaliser conjointement au parking une zone d'accueil des déchets.

S'agissant du bâtiment, l'Agglomération Cannes Lérins proposera dans son cahier des charges un traitement des façades soigné pour mieux s'intégrer à l'esthétique générale de Bastide Rouge, avec la valorisation de l'énergie solaire reçue.

Enfin, l'Agglomération ambitionne d'installer une **recyclerie** sur son territoire et va lancer prochainement à cet effet un appel à projet, l'objectif étant une ouverture fin 2021.

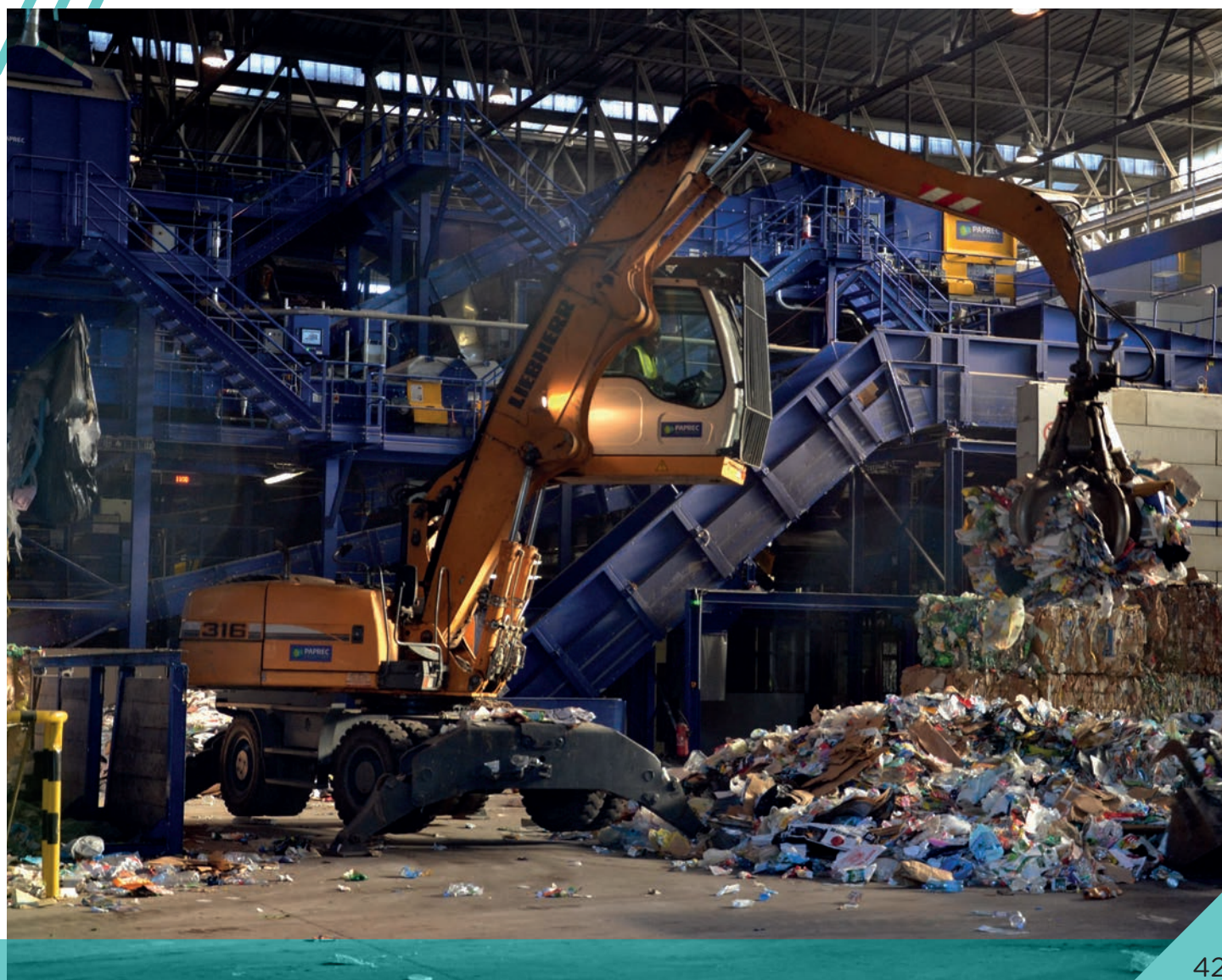


4. Solutionner durablement les crises récurrentes en matière de traitement des déchets dans les Alpes-Maritimes.

Au vu de la saturation récurrente des équipements, en période de maintenance des Unités de Valorisation Énergétiques (UVE) ou en période estivale, l'Agglomération Cannes Lérins est **déterminée à solutionner durablement les problématiques récurrentes en matière de traitement des déchets dans les Alpes-Maritimes**, et plus particulièrement à l'Ouest du Département.

Deux hypothèses de travail sont ainsi étudiées pour le SMED, dont l'Agglomération est adhérente :

- la première, basée sur une collaboration renforcée entre les équipements et les opérateurs actuels ;
- la seconde, basée sur la création ex-nihilo d'une nouvelle unité de traitement sur un volume supérieur aux 30 000 tonnes annuelles problématiques. Cette seconde hypothèse requiert une modification du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADDET), qui a d'ores et déjà été sollicitée auprès des services de l'Etat et du Conseil Régional.





ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3

**RÉSILIENCE ET PRÉSERVATION
DE NOS RESSOURCES
NATURELLES**

/// Action stratégique n° 1

Protéger les habitants et les biens contre le risque inondation

Le **PAPI Cannes Lérins** est sans conteste le document de planification le plus important initié, porté et mis en œuvre par l'Agglomération Cannes Lérins, qui a été l'une des premières intercommunalités de France à prendre, dès le mois de juin 2016, par anticipation, la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Ce PAPI poursuit un objectif pragmatique et rationnel : réduire au maximum les effets des inondations pour ne plus jamais avoir à déplorer la perte d'êtres humains sur notre bassin de vie, dans le respect de notre environnement et des spécificités naturelles exceptionnelles de notre territoire.

1. Les trois axes d'intervention majeurs pilotés par l'Agglomération Cannes Lérins

- **Inscrire le civisme environnemental au cœur d'une démarche** au sein de laquelle chacun, élus, habitants et commerçants, est coproducteur de la prévention des risques majeurs et de la préservation de son environnement, et où mobilisation collective et réactivité individuelle sont essentielles, tout comme l'apprentissage et la diffusion de la culture du risque et des bons gestes ;
- **Être pilote dans l'alerte et l'accompagnement avec la multiplication des outils d'alerte** et de prévention traditionnels et numériques ;
- **Être proactif dans la réalisation de travaux d'entretien et de sécurisation des vallons et cours d'eau.** L'Agglomération Cannes Lérins a été particulièrement attentive à l'intégration du ruissellement urbain dans la prévention du risque inondation ;
- **Etre fédérateur en proposant une harmonisation de la prise en compte du risque inondation dans le PLU des communes.**



2. Le PAPI Cannes Lérins, un outil méthodologique et opérationnel

Le PAPI Cannes Lérins complet a été déposé auprès des autorités préfectorales en octobre 2019. Il a obtenu du Comité d'Agrément du Bassin Rhône-Méditerranée un avis favorable et unanime le 12 juin 2020. Il est le résultat des études réalisées dans le cadre du PAPI d'intention de 2016 à 2019.

Ce PAPI a été ainsi pensé, élaboré, méthodiquement planifié, grâce à l'expertise des équipes de l'Agglomération, leur implication et l'accompagnement constructif de partenaires institutionnels, sur un territoire communautaire qui compte 257 km de cours d'eau et vallons dont 70% en domaine privé, particulièrement exposé aux aléas climatiques et au risque inondation (inondations de 2015, 2019, 74 arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1982).

Le montant global des dispositifs à déployer sur le territoire est estimé à 153 millions d'euros HT, étalés sur vingt ans et portés par trois PAPI. Ce programme opérationnel est l'outil indispensable à la mise en œuvre d'une autre conception de l'aménagement du territoire, un territoire où préservation de l'environnement, des milieux aquatiques, de la biodiversité et prévention des inondations ne font qu'un, un territoire résilient au sein duquel la nature dans la ville est repensée, respectée et pleinement intégrée aux opérations de sécurisation, avec un travail de fond engagé sur la restitution des orientations naturelles des cours d'eau, l'importance de l'apprentissage de la culture du risque chez les plus jeunes, la modernisation de l'alerte etc.

3. Dans le cadre du premier PAPI, estimé à 56,5 millions d'euros HT sur 6 ans (2021 à 2026), seront établies de nombreuses actions clés telles que :

- la réalisation des diagnostics de vulnérabilité du bâti, dispositif gratuit pour accompagner les riverains des zones à risque dans la protection de leur bien, avec la possibilité d'un financement des travaux jusqu'à 80% ;
- la réalisation d'importants aménagements hydrauliques à Cannes, pour un montant de 23 millions d'euros, à la Frayère, un bassin de ralentissement et de rétention au Carimaï, ainsi que le lancement d'études pour l'aménagement de la Foux aval ;
- la réalisation à Mandelieu-La Napoule, sur le Riou de l'Argentière, pour un montant de 16 millions d'euros, de l'ouvrage des Barnières et des aménagements à l'aval dans la zone de Minelle, du bassin des Termes et des études pour le recalibrage de la Théoulière, des ouvrages fondamentalement nécessaires ;
- la création d'une zone d'expansion de crue sur la commune de Mougins, pour un montant de 7,3 millions ainsi que des travaux de recalibrage dans les secteurs de la Plaine,
- la construction d'un bassin de rétention au Cannet, sur le secteur de la Palestre, pour un montant de 6,1 millions d'euros ainsi que des aménagements hydrauliques sur la petite Frayère et la Foux en amont ;
- l'élaboration de diagnostics des cours d'eau de Théoule-sur-Mer.

/// Action stratégique n° 2

Ouvrer en faveur de la préservation de la qualité de l'air et de la protection du climat

Depuis 2013, les Communautés d'Agglomération Sophia Antipolis et du Pays de Grasse avec les communes d'Antibes, de Cannes et de Grasse, se sont engagées dans un Plan Climat-Energie Territorial commun, appelé PCET Ouest 06. La Communauté d'Agglomération Cannes Lérins a rejoint la démarche du PCET Ouest 06 en 2014.

L'Agglomération Cannes Lérins, en collaboration avec la CASA et la CAPG, a souhaité renouveler son engagement pour la mise en œuvre du nouveau Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Ouest 06, afin de maintenir la dynamique précédemment engagée.

Afin d'accompagner la structuration et la mise en œuvre du PCAET, chaque EPCI s'appuiera sur la démarche de labellisation CIT'ERGIE. Il s'agit d'une marque déposée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie qui propose un appui opérationnel d'amélioration continue de la qualité de la politique Climat-Air-Energie.

La démarche de PCET et, demain, du PCAET se structure autour de 2 axes :

- des mesures d'atténuation pour réduire puis **stabiliser les émissions de Gas à Effet de Serre (GES) des territoires**. La réduction des émissions de GES passe, entre autres, par une diminution franche de nos consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- des mesures d'adaptation pour **prendre en compte les effets déjà perceptibles du réchauffement climatique** et anticiper les impacts à venir des dérèglements qui ne pourront être évités ;
 - s'agissant de la qualité de l'Air, l'Agglomération Cannes Lérins a adhéré à AtmoSud et va s'engager dans une analyse approfondie sur la qualité de l'Air des ports ;
 - s'agissant des nuisances sonores, l'Agglomération Cannes Lérins a adopté son **Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)** le 30/09/2020 et travaille actuellement sur la mise en place d'un monitoring pour analyser les nuisances aériennes.



/// Action stratégique n° 3 Préserver nos ressources en eau

1. Réutiliser les eaux usées traitées : un dispositif expérimental innovant

Dans un contexte de changement climatique et d'intensification des épisodes de sécheresse (en récurrence et durée), l'Agglomération Cannes Lérins a pour objectif de mener un projet ambitieux de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT). Elle conduit à ce titre, une **étude prospective des filières de valorisation des eaux usées traitées** de la station d'épuration Aquaviva, dont les technologies de traitement membranaire permettent d'envisager leur réutilisation pour d'autres usages.

Dès lors, l'eau de la station pourrait être utilisée pour l'irrigation des cultures de la Basse vallée de la Siagne, l'arrosage des golfs, et, en cas de résultats favorables des études, l'alimentation des nappes phréatiques ou les cours d'eau en période de sécheresse, au profit de l'agriculture.

2. Procéder à une gestion rigoureuse et exemplaire des réseaux d'eau et d'assainissement

L'action du SICASIL s'inscrit depuis 2001 dans une politique environnementale forte au travers de la protection de la ressource en eau et de la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable.

Les économies d'eau constituent une véritable priorité dans la gestion du service l'eau potable de l'agglomération cannoise.

A ce titre, le syndicat porte un programme ambitieux d'investissement pour la fiabilité et la modernisation de ses infrastructures de production et de distribution d'eau potable. Les économies d'eau ainsi réalisées contribuent à diminuer les prélèvements effectués sur le milieu naturel. Entre 2001 et 2021, le SICASIL a optimisé significativement la performance des réseaux d'eau potable avec une amélioration des rendements de 69 % à près de 85%.

Le programme pluriannuel de renouvellement des canaux d'adduction d'une part et des réseaux et branchements d'autre part contribuent à maintenir le niveau de rendement atteint et préserver durablement les ressources en eau des bassins versants de la Siagne et du Loup.



/// Action stratégique n° 4

Remettre la nature au cœur des projets urbains de territoire

Les collectivités du bassin cannois s'attachent à remettre la nature au cœur des projets urbains du territoire en :

- **fixant des limites fortes à l'urbanisation** au contact des grands espaces naturels, afin de protéger les espaces matrices de toute fragmentation future ;
- favorisant le retour de la « nature en ville » par le **développement d'espaces verts de proximité**, supports d'usages et de lien social, connectés à la trame verte et bleue du territoire ;
- préservant les composantes végétales présentes dans la ville, permettant d'adoucir les paysages et de rafraîchir l'espace public (jardins, alignements d'arbres, etc.) ;
- développant les liens entre trame verte et bleue et déplacements doux, afin de créer des cheminements continus, paysagers et agréables.

Plusieurs projets concourent à la réalisation de cette ambition. A cet effet, on peut notamment citer : les opérations « Retour de la Nature en Ville et sur les Berges de Siagne » et « Nature à l'école » portée par la commune de Mandelieu-La Napoule, le plan fraîcheur dans les écoles portés par la Ville de Cannes, ou encore le projet de Cheminement Bellevue au Cannet.



/// Action stratégique n° 5 Soutenir le développement de l'agriculture

L'extraordinaire diversité des terroirs est un atout fort du bassin cannois : pratiques maraîchères au sein de la plaine de la Siagne, productions insulaires des Iles de Lérins, oléiculture provençale, culture du feuillage dans le massif du Tanneron avec la présence emblématique du mimosa (dont Mandelieu-La Napoule est la capitale nationale), etc.

La protection, la reconnaissance et la labellisation de cette palette agricole sont désormais partagées au sein de chaque démarche de planification entreprise sur le territoire.

En ce sens, l'Agglomération et ses communes membres partagent une vision commune visant à :

- **contribuer au maintien de la pérennité des exploitations** et rechercher l'extension des zones agricoles sur les espaces reconnus de bonne qualité agronomique ;
- **lutter contre le morcellement du foncier agricole** via des procédures ponctuelles de remembrement visant à faciliter l'implantation de nouveaux agriculteurs ;
- optimiser et rationaliser les usages et le foncier agricole ;
- rétablir le lien fonctionnel ville et campagne via le développement des circuits-courts.

L'accompagnement poussé de porteurs de projets agricoles au cours de leurs procédures d'installation, d'acquisition de foncier, de matériel et de connaissances a déjà permis des remises en culture significative sur la Basse Vallée de la Siagne, dont l'identité agricole est désormais renforcée et sanctuarisée.

De manière complémentaire, **plusieurs projets portés par les communes membres de l'Agglomération s'inscrivent directement dans cette ambition :**

- création de 3 hectares d'espaces agricoles à Mougins,
- sanctuarisation des Berges de Minelle à Mandelieu-La Napoule,
- création de jardins familiaux au Cannet...

L'Agglomération Cannes Lérins entend poursuivre son engagement avec la **mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)** en vue de mieux valoriser, labéliser et commercialiser les productions locales, tout en assurant aux exploitants une demande suffisamment soutenue pour investir et développer des activités nouvelles en fonction des saisons.

Cette démarche est désormais coordonnée à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP AZUR.

/// Action stratégique n° 6

La mer, une ressource à protéger et à valoriser

Si le littoral de l'Ouest Alpes-Maritimes forme l'une des principales destinations nautiques mondiales, la configuration fermée de la baie de Cannes et les espaces marins et littoraux doivent faire l'objet d'une attention constante dans leur gestion environnementale. Ils méritent de bénéficier des protections les plus efficaces pour le maintien de leurs équilibres.

En ce sens, l'Agglomération Cannes Lérins et ses communes membres s'attachent tout particulièrement à poursuivre leurs efforts en matière de protection de la biodiversité marine en :

- mettant à profit la démarche de classement UNESCO des Îles de Lérins pour **sanctuariser les milieux îliens les plus fragiles** ;
- informant toutes les populations (résidents et touristes) à la sensibilité des milieux littoraux (rejets des eaux noires, pêche plaisancière, déchets jetés à terre, etc.), avec notamment la **campagne « Ici commence la mer »** initiée par la Ville de Cannes et le SICASIL et reprise dans nombre de stations balnéaires françaises.
- ayant créé une **aire marine protégée à Théoule-sur-Mer** d'une superficie de 353 hectares du domaine public maritime.

En outre, plusieurs projets portés par les communes de l'Agglomération Cannes Lérins permettent d'œuvrer concrètement en faveur de cet objectif. On peut notamment citer :

- l'aménagement de l'entrée du Parc Marin et du Port de la Figueirette à Théoule-sur-mer ;
- la requalification du ponton de la Darse à Cannes ;
- le projet « Bord de Mer et Embouchure de Siagne » à Mandelieu-La Napoule.

Enfin, à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP AZUR, les agglomérations Cannes Lérins et Sophia Antipolis travaillent actuellement à l'**élaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE)**. Au travers de ce document stratégique, il s'agit de disposer d'une vision globale et cohérente des projets relatifs à l'organisation des mouillages et à la restauration écologique permettant d'aboutir rapidement à la mise en œuvre d'actions concrètes. La démarche doit ainsi conduire à l'élaboration d'un plan d'actions partagé par les différents maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un **secteur territorial cohérent** (masses d'eau, baie etc...).



Date de publication : juillet 2021

Rédaction : Sophie Jimenez
Conception : Romain Feyte & Emmanuelle Degoy

Directeur publication : Michel Tani
Photographie : Corinne Giraud & Mairie de Cannes

Agglomération Cannes Lérins
277 avenue Francis Tonner
Aéroport Cannes-Mandelieu (Hangar 16)
06150 CANNES LA BOCCA
cannespaysdelerins.fr



